

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°115 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DU
PROTOCOLE A LA CHARTE AFRICAINE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES RELATIF
AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES EN
AFRIQUE, ADOPTE LE 29 JANVIER 2018 A ADDIS-
ABEBA EN ETHIOPIE**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Aly Badra OUEDRAOGO**, rapporteur.

Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 10 octobre de 10 heures 05 minutes à 10 heures 46 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député SANOU Yaya, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba en Éthiopie.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Aly Badra OUEDRAOGO, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 08 et le jeudi 10 octobre 2024.

En prélude aux travaux de la CAEDS, la CAGIDH a organisé, le jeudi 12 septembre 2024 de 12 heures 42 minutes à 16 heures 55 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la CAEDS, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAEDS ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était respectivement représenté par monsieur Karamoko Jean-Marie TRAORE, Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur et madame Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et

des Burkinabè de l'extérieur, chargée de la coopération régionale. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par monsieur le Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte général et justification ;
- présentation du Protocole ;
- appel à la Ratification.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la CAEDS, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Les principales préoccupations ont porté sur :

- les raisons pour lesquelles le Gouvernement a mis autant de temps pour la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées, alors qu'il avait déjà ratifié le Protocole des Nations Unies relatif aux droits des personnes handicapées ;
- les contraintes majeures qui freinent la signature du Protocole ;
- les causes justifiant le faible taux de ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées ;
- la différence entre les expressions « personnes vivant avec un handicap » et « personnes handicapées » employées par le Gouvernement dans l'exposé des motifs ;
- la prise en compte des personnes âgées par le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées ;

- la prévision de réserves par le Gouvernement eu égard aux dispositions de l'article 39 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique ;
- la plus-value de la ratification de ce Protocole ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour l'effectivité des droits des personnes handicapées consacrés dans le Protocole ;
- l'existence d'une structure au plan national chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre effective des droits des personnes handicapées dans l'administration publique notamment les rampes d'accès ;
- l'impact de la ratification sur le mieux-être de la personne vivant avec un handicap ;
- le bilan de l'application de la loi n°012-2010/AN du 1^{er} avril portant protection et promotion des droits des personnes handicapées ;
- la bonne terminologie à adopter sur le handicap ;
- les raisons qui ont incité le Gouvernement à vouloir ratifier ou internaliser cette convention à la date d'aujourd'hui ;
- le nombre de pays ayant ratifié cette convention à ce jour ;
- les raisons de l'inexistence de statistiques sur les personnes handicapées dans l'exposé des motifs du projet de loi ;
- la notion de « handicapées » au sens du présent projet de loi ;
- l'évaluation de la prise en charge réelle des besoins des personnes handicapées lors de l'internalisation des différentes conventions ;
- l'existence d'un site actualisé de données sur les personnes handicapées ;
- l'implication financière de la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées ;
- la mise en place par le Gouvernement d'une stratégie innovante afin de permettre à bon nombre de personnes handicapées de connaître leurs droits et obligations ;

- les moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour faire face à ses obligations dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

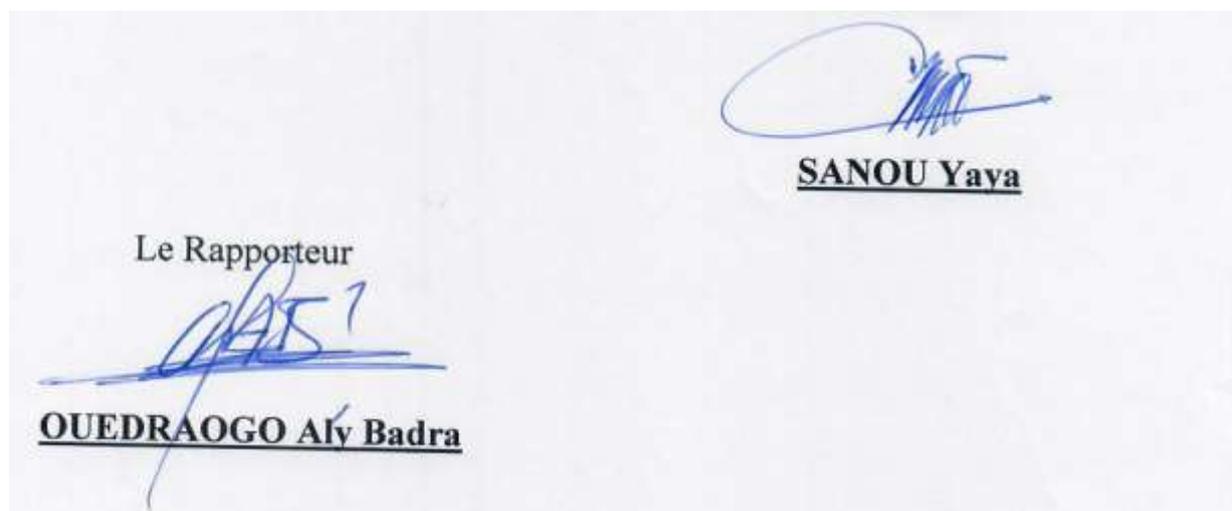
Il ressort de ces échanges que la ratification du protocole permettra de :

- promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées ;
- lutter contre la discrimination des personnes handicapées ;
- renforcer le dispositif juridique du Burkina Faso en matière d'inclusion des personnes handicapées dans la vie socio-économique et politique du pays.

Par conséquent, la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 10 octobre 2024

Le Vice-président



The image shows two handwritten signatures in blue ink on a white background. The signature on the left is for the Rapporteur, and the signature on the right is for the Vice-president. Below each signature is the corresponding name printed in bold black text.

Le Rapporteur
OUEDRAOGO Aly Badra

SANOU Yaya

Séance d'appropriation du dossier : 12/09/2024

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOU Yaya	Vice-président
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
5.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
6.	SAWADOGO Issa	Membre
7.	OUARE Samadou	Membre
8.	DIALLA Moumouni	Membre
9.	NANA Basile	Membre
10.	SANGARE Moussa	Membre
11.	SOULAMA Ousséni	Membre
12.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
13.	SALOGO Mahamoudou	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Justification
1.	OUEDRAOGO Irméan François	Réunion avec le MATDS
2.	KINDA Mickaël	Représentant de la CAGIDH à un atelier

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire

Séance d'adoption du rapport :10/10/2024

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	SANOU Yaya	Vice-président
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2° Secrétaire
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
6.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
7.	DIALLA Moumouni	Membre
8.	NANA Basile	Membre
9.	SALOGO Mahamoudou	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Justification
1.	GUITI Lassina	Malade
2.	OUARE Samadou	Obsèques
3.	SOULAMA Ousséni	Malade
4.	OUEDRAOGO Aly Badra	Présent à la CAEDS pour l'adoption d'un rapport
5.	SAWADOGO Issa	Présent à la COMFIB pour l'adoption d'un rapport

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	KINDA Mickaël	Membre
2.	SANGARE Moussa	Membre

Liste du personnel de l'Administration

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique du PALT
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
3.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire
4.	BORO/NIKIEMA R. Edwige	Administrateur parlementaire
5.	POODA/ZINABA Danielle	Administrateur parlementaire
6.	SARE Ines Fabiola	Attachée d'Administration parlementaire
7.	BAYALA Arielle	Stagiaire